Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20251127-2025CM27NOV14-DE

GRAND CHAMP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

N°2025-CM27NOV-14

Décisions du Maire au titre de ses délégations de n°2025-137 à n°2025-144
Rapporteur : Mme Anne-Laure PRONO

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 21 novembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire ; Mme Anne-Laure PRONO, M. André ROSNARHO-LE NORCY, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Julian EVENO, Mme Michelle LE PETIT, Adjoints ; M. Lionel FROMAGE, Mme Nicole ROUVET, Mme Maryse CADORET, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Christine VISSET, Mme Sylvie LE CHEVILLER, M. Olivier SUFFICE, Mme Sophie BEGOT, M. David GEFFROY, M. Éric CORFMAT, M. Mickaël LE BELLEGO, M. Germain EVO, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, M. Patrick CAINJO, M. Serge CERVA-PEDRIN, Mme Armelle LE PRÉVOST, M. Yves BLEUNVEN, M. Romuald GALERME, M. Frédéric ANDRÉ, Mme Marina LE CALLONNEC, M. Pierre LE PALUD

Pouvoir remis :

Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON à M. André ROSNARHO-LE NORCY, M. Vincent COQUET à M. Julian EVENO, M. Patrick CAINJO à M. Mickaël LE BELLEGO, M. Serge CERVA-PEDRIN à Mme Sophie BÉGOT, Mme Armelle LE PRÉVOST à Mme Michelle LE PETIT, M. Yves BLEUNVEN à Mme Dominique LE MEUR, M. Romuald GALERME à M. David GEFFROY, M. Frédéric ANDRÉ à Mme Anne-Laure PRONO, Mme Marina LE CALLONNEC à Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Pierre LE PALUD à M. Éric CORFMAT

Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Présents : 18 – Pouvoirs : 10 – Votants : 28

Secrétaire de séance : M. David GEFFROY

➔ COMMANDE PUBLIQUE

Par délibération n°2023-CM23OCT-01, le Conseil Municipal a délégué, notamment, au Maire les pouvoirs :

4) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
5) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

En contrepartie, l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal de l'exercice de la délégation.

Dans le cadre des délégations du Conseil Municipal, le Maire a pris les décisions suivantes :

Numéro décision	Titulaires	Objets	Montant € HT	Montant € TTC
2025-137	A2T LE GRAND - Plougoumelen (56400)	Rénovation énergétique Yves Coppens - Circulation sas des classes 4 & 5	3 444,10 €	4 132,92 €
2025-138	ETANCHEITE L - Plougoumelen (56400)	Entretien et réparation - fuite salle E2000	3 366,33 €	4 039,60 €
2025-139	LE DORE - Vannes (56000)	Travaux Algéco pétanque - 2 portes de service	3 181,13 €	3 817,36 €
2025-140	QUEGUINER - Landivisiau (29403)	Fournitures laine de verre + faitière + tôle + panneau - travaux Algéco pétanque	2 588,22 €	3 105,86 €
2025-141	ETAF LE GODEC - Baden (56870)	Entretien aire de repos Mangouero - broyage talus/sous-bois	2 500,00 €	3 000,00 €
2025-142	LORIC - Plumelin (56500)	Avenant n°1 - Marché 2025-04 – Rénovation énergétique Yves Coppens - lot 03 - peinture & nettoyage	5 253,40 €	6 304,08 €

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20251127-2025CM27NOV14-DE

Numéro décision	Titulaires	Objets	Montant € HT	Montant € TTC
2025-143	CRAZY ESPORT - Séné (56860)	Prestation animations et organisation tournoi - BGG 2025	6 000,00 €	6 000,00 €
2025-144	PONT BIBLIO - Elven - (56250)	Formation BPJEPS Animation	4 158,00 €	4 158,00 €

Preneurs	Objets	Début	Fin
SIRAP	Hébergement logiciel X'MAP	06/12/2024	05/12/2027
Association "Le Jardin des Grég'amis"	Mise à disposition de l'espace communal LA PARCELLE	01/11/2025	31/10/2028

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la communication des décisions du Maire au titre de la commande publique, effectuées dans le cadre des autorisations du Maire, telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR

MAIRIE DE GRAND-CHAMP 56 (Morbihan)

Le Secrétaire de séance,
M. David GEFFROY